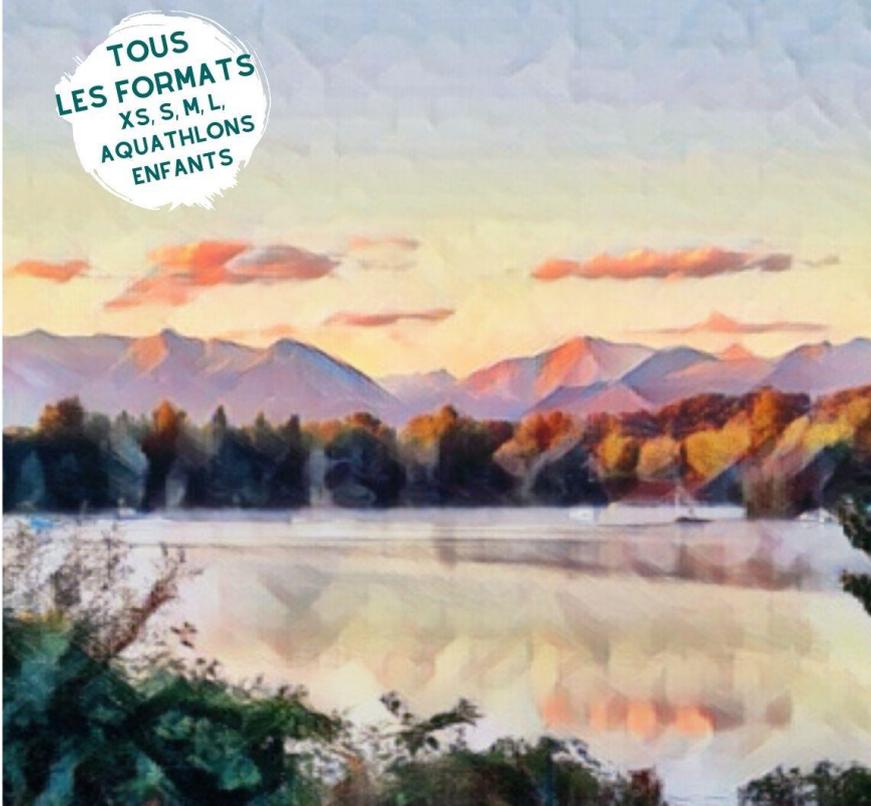


**15** ème  
ÉDITION DU



# TRIATHLON DE BAUDREIX « SOULOR - AUBISQUE »

TOUS  
LES FORMATS  
XS, S, M, L,  
AQUATHLONS  
ENFANTS



**16 & 17 SEPTEMBRE 2023**



LATRIBU64

## **REGLEMENT**

Le présent document précise la réglementation générale et sportive pour le Triathlon de Baudreix du 16 et 17 Septembre 2023.

**La Tribu 64**



**Triathlon de Baudreix**

## Règlement du Triathlon de Baudreix

« SOULOR – AUBISQUE »

### Règles générales

Article 1 : Introduction

Article 2 : Assurance

Article 3 : Droit à l'image

Article 4 : Inscriptions

Article 5 : Annulation du fait du participant

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

Article 7 : Eco-responsabilité

Article 8 : Covid-19 : Recommandations sanitaires en vigueur lors de l'épreuve

### Règles sportives :

Article 9 : Les épreuves

Article 10 : Les briefings

Article 11 : Identification des concurrents

Article 12 : Sécurité des épreuves

Article 13 : Règles spécifiques pour la partie natation

Article 14 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme

Article 15 : Règles spécifiques pour la partie course à pied

Article 16 : Conduite des athlètes

Article 17 : Les pénalités

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Triathlon de Baudreix

## Règles générales

### Article 1 : Introduction

Le Triathlon de Baudreix est soumis au règlement de la Fédération de Triathlon consultable sur

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Tout concurrent prenant le départ sur les épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement ainsi que la réglementation de la FFTRI, les accepter et s'engage à les respecter.

### Article 2 : Assurance

Les épreuves sont assurées par :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance auprès d'une assurance privée.
- Individuelle accident : une assurance a été souscrite pour tous les participants.

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage/corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, à l'exception d'accident ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien / matériels / équipements personnels avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

### Article 3 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et des images enregistrées durant la manifestation et ce, pour une durée indéfinie sur tous les supports promotionnels de l'épreuve, y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier.

### Article 4 : Inscriptions

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font sur le site KLIKEGO ou en suivant le lien suivant :

[KLIKEGO](#)

Le concurrent doit impérativement fournir, le jour de la compétition :

1. Une photocopie de sa licence compétition FFTRI 2022/2023 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)
2. Pour les non-licenciés et les licenciés Loisirs, un Pass compétition (licence à la journée) devra être souscrit par les triathlètes lors de l'inscription. Pour ce faire, ils devront s'acquitter du paiement lors de son inscription sur le site <https://www.klikego.com/> et

fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés.

Le dossard ne sera remis que sur présentation d'une pièce d'identité. Dans le cas contraire, le dossard ne vous sera pas remis.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

**Il n'y aura pas d'inscription possible sur place.**

→ Clôture des inscriptions : **le dimanche 10 septembre 2023 à 23h59.**

Grille de tarifs :

Les participants non licenciés ou licencié loisir doivent prendre un Pass compétition obligatoire dont le prix varie en fonction de l'épreuve :

Courses	TARIF (Licencié compétition)	PASS COMPÉTITION (Non licencié ou licencié loisir)
Aquathlon 6-9ans	5€	2€
Aquathlon 8-11ans	5€	2€
Triathlon XS individuel	15€	2€
Triathlon S individuel	30€	5€
Triathlon M individuel	45€	20€
Duathlon L individuel	120€	40€
Triathlon L individuel	120€	40€
Triathlon L relais	140€ / Equipe	8€ / équipier

→ Tarifcation préférentielle clubs : les clubs peuvent réaliser une inscription groupée de plusieurs athlètes et obtenir une réduction (sous forme de code promotionnel) sur le prix de l'inscription de chaque athlète.

Pour obtenir ce code promotionnel, le club des athlètes doit prendre impérativement contact avec l'organisation de l'événement à l'adresse suivante : [latribu64.orga@gmail.com](mailto:latribu64.orga@gmail.com)

#### **Article 5 : Annulation du fait du participant**

Les annulations seront possibles jusqu'au **dimanche 3 septembre 2023 à 20h sur justificatif médical.**

Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription hors remboursement des frais de gestion.

#### **Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur**

En cas d'annulation ou d'interruption de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur (décisions des autorités publiques, risques d'intempéries...), les frais d'inscription seront remboursés hors remboursement des frais de gestion.

#### **Article 7. Eco-responsabilité**

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, ...) de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sera sanctionné. Si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune

soit un « stop & go », si l'athlète ne peut pas ou ne veut pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge ou la disqualification.

**Article 8. Covid-19 : Recommandations sanitaires en vigueur lors de l'épreuve**

Les recommandations en vigueur au moment de la course seront appliquées par l'organisateur.

# Triathlon de Baudreix

## Règles sportives :

### Article 9. Les épreuves

Le Triathlon de Baudreix comporte 10 épreuves :

Courses	Catégories
Aquathlon 6-9 ans	De Mini-Poussin (2016-2017) à Poussin (2014-2015)
Aquathlon 8-11 ans	De Poussin (2014-2015) à Pupille (2012-2013)
Triathlon XS individuel homme	De Benjamin (2010-2011) à Vétéran (avant 1983)
Triathlon XS individuel femme : La Tri'Belle	De Benjamin (2010-2011) à Vétéran (avant 1983)
Triathlon S individuel	De Cadet (2006-2007) à Vétéran (avant 1983)
Triathlon M individuel	De Cadet (2006-2007) à Vétéran (avant 1982)
Triathlon L individuel	De Junior (2004-2005) à Vétéran (avant 1983)
Triathlon L relais	De Junior (2004-2005) (cadet pour la natation) à Vétéran (avant 1983)
Duathlon L individuel	De Junior (2004-2005) à Vétéran (avant 1983)

Les courses sont accessibles aux para-athlètes.

Les distances et parcours précis seront communiqués sur le site de la Tribu 64.

### Article 10 : les briefings

Des briefings seront organisés par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leur venue sur le Triathlon de Baudreix et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leur disposition.

### Article 11 : Identification des concurrents

Pour les formats Triathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce à positionner autour de la cheville (Attention toute puce manquante sera facturée 1€50).
- 1 dossard pour la course à pied et le cyclisme.  
Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ».

*Nota : Si le concurrent n'a pas de ceinture porte-dossard, l'organisateur mettra à disposition, sous forme de prêt contre caution pour un prix de 5€, une ceinture porte-dossard. Cette somme sera restituée lors de la remise du porte dossard ou conservée le cas échéant.*

- 1 bonnet de bain.
- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels.

Pour les formats Aquathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 bonnet de bain

- 1 dossard
- 1 puce à positionner autour de la cheville (Attention toute puce manquante sera facturée 1€50).

Pour les formats Duathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce à positionner autour de la cheville (Attention toute puce manquante sera facturée 1€50).
- 1 dossard pour les courses à pied et le cyclisme.  
Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ».

*Nota : Si le concurrent n'a pas de ceinture porte-dossard, l'organisateur mettra à disposition, sous forme de prêt contre caution pour un prix de 5€, une ceinture porte-dossard. Cette somme sera restituée lors de la remise du porte dossard ou conservée le cas échéant.*

- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels.

### **Article 12 : Sécurité des épreuves**

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Si un participant est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre participant devant alors prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

### **Article 13 : Règles spécifiques pour la partie natation**

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Au mois de septembre, la température de l'eau à Baudreix est généralement entre 19 à 21 degrés.

Les athlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate.

En cas de mauvais temps, la décision de prendre le départ de la natation sera prise ¼ d'heure avant le départ. Le départ pourra être décalé de 2 x 30mn avant annulation de la natation. Si l'épreuve de natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, etc.), la course pourra se disputer sur l'épreuve de vélo et de course à pied. Le tracé de vélo et de course à pied ne sera pas modifié.

Le port du bonnet de bain de l'organisation, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire.

Les aides à la flottaison (tuba, etc.) et à la propulsion (palmes, plaquettes, ...) sont interdites.

### **Article 14 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme**

Pour toutes les épreuves, la route n'est pas fermée à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Pour toutes les épreuves le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton noir.

De ce fait, la distance minimale entre les vélos est de 7m, se mesurant entre la roue arrière du vélo et la roue avant du vélo qui suit.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTri. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

### **Article 15 : Règles spécifiques pour la partie course à pied**

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible. Si les participants souhaitent le porter via une ceinture, celle-ci doit être attachée à hauteur de taille par **trois points minimums**.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la trifonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

### **Article 16 : Conduite des athlètes**

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation
- Participer à l'épreuve en toute sportivité
- Être responsables de leur sécurité et de celle des autres athlètes
- Suivre les indications des officiels
- Suivre les consignes de course
- Informer les officiels en cas d'abandon
- Respecter les temps d'installation dans les structures (parc à vélos...) et de briefing mis en place par l'organisation
- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- Se conformer aux règles relatives au dopage.

**En cas de non-respect de ces conduites, l'organisation se réserve le droit de déclasser ou de disqualifier un participant.**

### **Article 17 : Les pénalités**

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné pour : demande de remise en conformité par carton jaune, pour pénalité par un carton noir, pour disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

### Cas particulier lié à la crise sanitaire du Covid -19

Dans le cadre du protocole sanitaire, la FFTRI recommande de ne pas mettre en place de zone de pénalité.

Le temps de pénalité sera donc ajouté sur le temps final du triathlète.

### Temps de pénalité /courses :

Courses	Temps de pénalité (carton bleu)
Aquathlon 6-9ans	/
Aquathlon 8-11ans	/
Triathlon XS	1 mn
Triathlon S	1 mn
Triathlon M	3 mn
Duathlon et Triathlon L Individuel	5 mn
Duathlon et Triathlon L relais	5 mn

### Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Les classements seront disponibles sur internet après la course.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur, de manière indépendante aux catégories d'âge de la FFTRI. La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.